

**Ministry of Education**  
Transfer Payments and  
Financial Reporting Branch

21<sup>st</sup> Floor, Mowat Block  
900 Bay Street  
Toronto, Ontario M7A 1L2  
Tel.: (416) 327-9356  
Fax: (416) 325-2007  
Email: [Andrew.Davis@Ontario.ca](mailto:Andrew.Davis@Ontario.ca)

**Ministère de l'Éducation**  
Direction des paiements de transfert  
et des rapports financiers

21<sup>e</sup> étage, édifice Mowat  
900, rue Bay  
Toronto, Ontario M7A 1L2  
Tél. : (416) 327-9356  
Télééc.: (416) 325-2007  
Courriel: [Andrew.Davis@Ontario.ca](mailto:Andrew.Davis@Ontario.ca)



**2009: SB7**

**NOTE DE SERVICE:**

**DESTINATAIRES :** Cadres supérieurs de l'administration des affaires

**EXPÉDITEUR :** Andrew Davis  
Directeur  
Paiements de transfert et rapports financiers

**DATE :** Le 9 mars 2009

**OBJET :** Mise à jour sur le suivi des investissements dans les immobilisations corporelles

---

Je vous écris pour vous donner de plus amples précisions sur le suivi des investissements dans les immobilisations corporelles. Le Ministère a précédemment annoncé que les conseils scolaires seraient tenus de se conformer à l'ensemble de la section PS3150 du Manuel de formation sur la comptabilité dans le secteur public, à compter de l'année scolaire allant du 1<sup>er</sup> septembre 2008 au 31 août 2009. Cette mesure visait à aider les conseils à respecter les exigences relatives au suivi des investissements dans les immobilisations corporelles pour l'exercice financier provincial se terminant le 31 mars 2010.

En raison de l'incertitude entourant le suivi des transferts gouvernementaux faisant actuellement l'objet de discussions au CCSP, le Ministère a décidé de reporter la présentation des investissements dans les immobilisations corporelles sur les états financiers vérifiés des conseils scolaires jusqu'à l'échéance fixée par le CCSP, qui pour les conseils scolaires sera les états financiers de 2009-10. Toutefois, les balances en immobilisations corporelles seront exigées dans les notes vérifiées des états financiers de 2008-09.

Par conséquent, voici quelles seront les exigences en matière de suivi des investissements dans les immobilisations corporelles :

- 1) Les conseils scolaires continueront, aux fins du suivi dans leurs états financiers vérifiés, à passer en charges les immobilisations corporelles acquises pour l'année scolaire 2008-2009.

- 2) Les conseils scolaires seront tenus de continuer à présenter sous format Excel leurs rapports d'activité relatifs aux investissements dans les immobilisations corporelles (terrains et bâtiments) pour les périodes menant à la mise en œuvre intégrale en 2009-10 pour les cycles suivants :
  - septembre 2008 à mars 2009
  - septembre 2009 à mars 2010.
- 3) Les conseils scolaires téléchargeront un fichier détaillé de données (pour terrains et bâtiments) dans le SIFE à compter de l'année se terminant en août 2009 pour satisfaire aux exigences normales relatives à la présentation de leurs résultats financiers dans le système.
- 4) Les conseils scolaires seront tenus d'inclure une note dans leurs états financiers vérifiés d'août 2009 pour se conformer aux exigences en matière de divulgation fixées par le NOSP-7. Au lieu de présenter les investissements en immobilisations corporelles dans les états financiers eux-mêmes, cette note devra inclure tous les soldes de clôture relatifs aux investissements dans les immobilisations corporelles (pas seulement les terrains et les bâtiments, mais aussi toutes les autres catégories d'investissements dans les immobilisations corporelles comme l'ameublement, l'équipement, le matériel informatique, les logiciels et les véhicules) et devra faire partie des notes **vérifiées** incluses aux états financiers pour 2008-2009. Ceci exigera le calcul de la dépense d'amortissement par les conseils scolaires en date du 31 août 2009.

Les changements proposés à la présentation des investissements dans les immobilisations corporelles dans les états financiers ne devraient pas empêcher les conseils scolaires de respecter les échéances qui leur ont été fixées. Les conseils scolaires sont encouragés à poursuivre la mise en œuvre de leurs systèmes de suivi des investissements dans les immobilisations corporelles si ces systèmes ne sont pas déjà en place (et, en particulier, à se conformer aux exigences relatives au téléchargement des données dans le SIFE) ainsi que le travail de vérification portant sur les soldes d'ouverture des investissements dans les immobilisations corporelles.

Si vous avez des questions sur le contenu de cette note, n'hésitez pas à communiquer avec Sangita Barman au 416 325-8584 ou à [Sangita.Barman@ontario.ca](mailto:Sangita.Barman@ontario.ca), ou avec Doreen Lamarche au 613 225-9210, poste 113, ou à [Doreen.Lamarche@ontario.ca](mailto:Doreen.Lamarche@ontario.ca).

Je vous remercie de votre collaboration.



Andrew Davis

c.c.: Directrices et directeurs de l'éducation  
Vérificatrice et vérificateurs de conseil scolaire